

Université Montpellier 3 : projet d'EPE adopté au CA ; « pas un regroupement artificiel » (A. Fraïsse)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Interview n°326214 - Publié le 30/05/2024 à 17:20

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 31/05/2024 à 09:10



Écoutez la synthèse

00:00

00:00  

« Nous ne faisons pas un regroupement artificiel en nous disant qu'il nous faut à tout prix un EPE (Etablissement public expérimental). Je dirais, au contraire, que l'EPE représente un peu le toit de la maison », déclare [Anne Fraïsse](#), présidente de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3, à News Tank, le 27/05/2024.

Elle revient sur la création prévue de l'EPE « Université de Montpellier-Paul Valéry » au 01/01/2025 avec l'Ensam (École nationale supérieure d'architecture de Montpellier) (Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier) et le Cimm (Centre international de musiques médiévales). Le projet, adopté lors du CA (Conseil d'administration) de l'université du 21/05, avec 21 voix pour, quatre contre et six abstentions, doit être soumis au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche).

« Les établissements-composantes sont déjà nos partenaires depuis longtemps, nous avons construits des projets communs et portons même des diplômes communs. Il est logique d'aller vers une structuration qui affiche cela », indique-t-elle. Le MO.CO (Montpellier Contemporain), l'Ensad et l'Institut chorégraphique national de Montpellier seront établissements associés.

La création de l'EPE intervient notamment dans le cadre de la mise en place du projet Miranda lauréat de l'appel à projets Excellences. « C'est le seul projet lauréat qui porte sur la recherche en SHS (Sciences humaines et sociales) », indique la présidente.

Au niveau de la gouvernance, un membre des établissements-composantes siègera dans le CA de l'université et inversement. La Drac (directeur régional des affaires culturelles) sera également au CA de l'université. Un comité stratégique international sera créé et rendra des avis consultatifs.

Anne Fraïsse aborde les ambitions de l'EPE, qui ne « déroge pas au code de l'éducation », la situation financière de son établissement et la compétition entre universités.

La création de l'EPE « Université Montpellier-Paul Valéry »

Le CA de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3 a voté la création de l'EPE avec l'Ensam et le Cimm (Centre international de musiques médiévales) le 21/05. Qu'est-ce que cela va changer en termes de structuration ?

Il n'y a pas, en soit, de très gros changements. Nous avons construit un EPE qui respecte totalement le code de l'éducation. Les écoles composantes gardent leurs personnalités morales et juridiques, ce qui est intéressant, d'autant qu'elles sont sous la tutelle du ministère de la culture.

En devenant établissements-composantes, les écoles gardent leurs caractéristiques et prérogatives, et en particulier celles du choix de leurs personnels, de leur budget et leur gestion. Nous pourrions ensuite envisager de travailler plus précisément ensemble au cours d'autres projets futurs.

Nous restons totalement dans notre structure de l'Université Montpellier 3-Paul Valéry, les changements sont minimes. Nous ne faisons pas un regroupement artificiel en nous disant qu'il nous faut à tout prix un EPE. Je dirais au contraire que l'EPE représente un peu le toit de la maison. Les établissements-composantes sont déjà nos partenaires depuis longtemps, nous avons construits des projets communs et portons même des diplômes communs. Il est logique d'aller vers une structuration qui affiche cela.

L'EPE est une façon de nous faciliter le travail, de mettre en évidence ce travail en commun et d'amener plus de structuration. Par exemple, peu de gens savent que nous portons des masters communs avec le centre chorégraphique de Montpellier et que nous partageons un doctorat avec l'école d'architecture.

Et au niveau de la gouvernance ?

Il y aura une personne des établissements-composantes dans le CA de l'université, et une personne de l'université dans le CA des établissements-composantes. Nous allons aussi faire siéger la Drac, représentant du ministère de la culture, à notre CA. Au CAC, ce sera la même chose.

« Nous avons construit un EPE qui respecte totalement le code de l'éducation »

Un comité stratégique international sera créé, incluant nos partenaires, les collectivités territoriales et des experts dans nos disciplines de niveau international. Il rendra des avis et des directions.

En outre, le conseil des composantes, qui n'était inscrit que dans le règlement intérieur, figure désormais dans les statuts. Les écoles y siègeront bien sûr.

« Une façon de nous faciliter le travail »

Vous n'avez pas souhaité en profiter pour intégrer plus de personnalités extérieures dans le CA ?

Non. Nous faisons un EPE à notre manière. À mon sens, les EPE correspondaient au départ à une volonté gouvernementale de rapprocher les écoles d'ingénieurs des grandes universités pluridisciplinaires ou scientifiques. Ce qui ne nous correspond pas nécessairement. En revanche, la structure de l'EPE est intéressante parce qu'elle est assez souple et peut s'adapter à des volontés autres que celle qui a créé au départ les EPE.

Nous n'avons eu aucun problème avec le ministère pour constituer l'EPE à notre manière. Nous ne dérogeons pas au code de l'éducation et nous avons un regroupement extrêmement cohérent d'un point de vue disciplinaire, alors que certains EPE paraissent un peu hétéroclites, sans unité.

« Nous allons être très identifié sur les sujets LLSHS »

Nos disciplines sont clairement identifiées LLSHS (Lettres langues sciences humaines et sociales). Les écoles de notre EPE nous ressemblent, nous avons les mêmes caractéristiques, les mêmes perspectives, les mêmes intérêts et les mêmes disciplines.

C'est une des forces de notre EPE et ce qui va faire justement que nous allons être très identifié sur les sujets LLSHS.

Les ambitions de l'EPE : meilleure visibilité et réponse à des appels à projets

En quoi l'EPE va vous permettre de faire plus, sachant que vous travaillez déjà avec les établissements-composantes ?

Nous réalisons effectivement déjà beaucoup de choses ensemble. Dans un premier temps, l'intérêt de l'EPE porte sur une meilleure visibilité de nos actions avec ces écoles.

Ensuite, je pense que nous allons pouvoir aller plus loin, ne serait-ce que pour répondre ensemble à des appels à projets que ce soit au niveau régional, national ou international.

Les établissements-composantes deviendront nos partenaires naturels, alors que jusqu'à présent, nous étions obligés à chaque fois de les associer par convention. Les écoles tiennent beaucoup à garder leur autonomie, et elles ont raison. Elles la garderont, ainsi que leur spécificité.

Que signifie « aller plus loin » ?

Cela signifie dans un premier temps la mise en place de notre projet Excellences Miranda, qui se déroule sur dix ans. C'est le seul projet d'Excellences en recherche SHS, et c'est un de nos points forts. Nous sommes en train de mettre en place un label de recherche création pour les doctorats. Le projet PIA (Programme d'investissements d'avenir) va nous permettre de nous positionner sur la recherche en Occitanie.

L'EPE est une entité qui va rassembler tout le service public dans ces disciplines-là. Même si ce n'est pas la guerre avec le privé, il prend beaucoup de place dans ces domaines, il s'agit de remettre un peu le service public au centre du village.

Le regroupement permettra donc d'apporter de la clarté et de la visibilité pour ces écoles, qui sont de petites écoles, du moins par leur taille.

« Remettre de la clarté et de la visibilité »

Depuis combien de temps le projet d'EPE est en gestation ?

Nous travaillons sur ce projet depuis 18 mois à peu près. C'est un cheminement naturel qui se concrétise. Il a été réactivé par notre réussite au PIA : l'EPE et le PIA ne sont pas obligatoirement liés, mais l'EPE était une façon naturelle de mettre en évidence ce rapprochement avec des partenaires déjà anciens. Nous travaillons avec ces écoles depuis une dizaine d'années.

Situation financière de l'établissement

Est-ce que la structuration en EPE et le PIA peuvent permettre d'améliorer les finances de l'université ?

Non, ce sont deux choses différentes. Il y a tout ce qu'on peut aller chercher en projet comme le PIA et qui alimente nos ressources propres. Et puis il y a les charges pour service public, c'est-à-dire ce que l'État nous doit pour assurer les formations et la recherche, nos missions de service public.

Nous avons un financement par SCSP (Subvention pour charges de service public) le plus faible de France. Nous avons eu une discussion avec le ministère qui reconnaît maintenant cet état de fait et nous aide. Même si cette aide, à mon sens, n'est pas encore suffisante, elle va nous permettre sans doute de sortir la tête de l'eau et de diminuer progressivement le déficit.

« Profondément injuste que certains étudiants soient plus

Je me bats pour que mon établissement arrive à s'en sortir. Mais il faut revenir à la charge et trouver une solution durable. C'est profondément injuste que certains étudiants soient plus financés que d'autres. Pourquoi un étudiant de lettres ou d'histoire de notre université serait moins financé qu'un étudiant de même discipline d'une autre université ?

financés que d'autres »

Une pétition poussée par des organisations étudiantes met en cause une potentielle hausse des frais d'inscription avec le passage en EPE. Quelle est votre réaction ?

Les arguments avancés sont faux. Nos étudiants sont d'ailleurs bien capables de voir que lorsque l'Université de Montpellier est passée en EPE, les frais d'inscription n'y ont pas augmenté.

Nous sommes restés dans le code de l'éducation. Pour augmenter les frais d'inscription, il faudrait que l'ensemble de l'Université Paul-Valéry le décide brusquement puis change les statuts à la majorité absolue. Mais à ce moment-là, évidemment, tout est possible. D'autant que même le code de l'éducation n'est pas une protection puisque c'est le Gouvernement qui fixe les frais d'inscription dans le code de l'éducation.

Néanmoins, dans un sens, je comprends la lutte politique. L'EPE est quelque chose que le Gouvernement propose dans le cadre de la loi sur l'autonomie contre laquelle je me suis battue et je continue à me battre de toute façon. Notre EPE ne rentre pas dans l'idée d'une différenciation entre les universités, avec d'un côté les grandes universités de recherche et les autres.

Notre université, comme celle de Nîmes qui est la plus petite université de France et qui va devenir EPE, montre bien que l'on peut faire un EPE sans se considérer comme la meilleure université de France, ni entrer en compétition systématique. Cela montre que tout le monde peut revendiquer ce titre d'université de recherche. Dès lors où nous avons des enseignants-chercheurs qui ont tous les mêmes diplômes et font tous de la recherche, je ne vois pas pourquoi on dirait que certains établissements sont automatiquement meilleurs, seulement en raison de leur taille.

« On peut faire un EPE sans entrer dans une compétition systématique »



Anne Fraïsse

Membre du CA @ France Universités

Présidente @ Université Paul Valéry - Montpellier 3

Professeure d'université en latin @ Université Paul Valéry - Montpellier 3

Parcours

Depuis décembre 2022

[France Universités](#)

Membre du CA

Depuis décembre 2020

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Présidente

Depuis 2006

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Professeure d'université en latin

Décembre 2012 - décembre 2016

[France Universités](#)

Présidente de la commission vie étudiante et questions sociales

Mars 2008 - mars 2016

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Présidente

Décembre 2010 - décembre 2012

[France Universités](#)

Vice-présidente

2002 - 2006

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Membre du conseil des études et de la vie universitaire

1994 - 2006

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Maîtresse de conférences de latin

1998 - janvier 2002

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Membre du conseil d'administration

Établissement & diplôme

N.c. - 1999

[Université Lumière - Lyon 2](#)

Doctorat en lettres

N.c. - 1993

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

Doctorat en langues et littératures anciennes, latin

Fiche n° 4716, créée le 18/06/2014 à 10:06 - MàJ le 30/05/2024 à 15:53



Université Paul Valéry - Montpellier 3

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 est l'héritière de l'ancienne université de Montpellier fondée en 1289.

Note concernant les données provenant de l'open data du MESR, Montpellier 3 précise à News Tank que le fonds de roulement retenu par le MESR résulte d'une « erreur de lecture : lors de la dissolution de la Comue Languedoc Roussillon Université, l'opération Campus, porteuse de nombreux travaux, a été rattachée à Montpellier 3. Ainsi, dans une lecture globale, son fonds de roulement est imputé à l'université alors qu'elle ne peut pas en disposer » (janvier 2023).

Catégorie : Universités

Adresse du siège

Route de Mende
34199 Montpellier Cedex 5 France

Général

Date de création	1970
Statut	EPCSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel)
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Implantations (dont siège)	Montpellier (siège) et Béziers
Missions et spécialités	Six UFR, deux écoles doctorales
Présidence	Présidente : Anne Fraïsse (élue le 01/12/2020)

Effectifs étudiants

2006-07	16 582
2007-08	15 788
2008-09	15 568
2009-10	16 367
2010-11	17 616
2011-12	18 373
2012-13	18 863
2013-14	19 533
2014-15	18 452
2015-16	19 520
2016-17	19 695
2017-18	19 739
2018-19	20 142
2019-20	21 681
2020-21	21 998

Source(s) : Open Data Esri

Inscriptions principales et secondes (source : Open data du Mesri)

Effectifs de doctorants contractuels

2020-21	603
2019-20	525
2018-19	507
2017-18	476
2016-17	482
2015-16	420
2014-15	431
2013-14	418
2012-13	382

Source(s) : Open Data Mesri

Effectifs E-C titulaires

2021-22	436
2020-21	438
2019-20	434
2018-19	437
2017-18	436
2016-17	437
2015-16	422
2014-15	441
2013-14	441
2012-13	434
2011-12	429
2010-11	427

Source(s) : Open Data Mesri

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Produits encaissables (M€)

Budget initial 2023	120,5 M€
2022	118,0 M€
2021	113,9 M€
2020	117,2 M€
2019	110,2 M€
2018	109,2 M€
2017	105,9 M€
2016	102,9 M€
2015	100 M€
2014	98,2 M€
2013	94,9 M€
2012	93,9 M€

Source(s) : Open data MESR

Les produits encaissables correspondent aux produits de fonctionnement de l'exercice qui se traduisent par un encaissement (à différencier des produits sans flux de trésorerie). Ils comprennent essentiellement la subvention pour charges de service public et les ressources propres.

Dépenses de personnel (M€)

Budget initial 2023	105,3 M€
2022	99,7 M€
2021	93,8 M€
2020	95,7 M€
2019	89,8 M€
2018	90,5 M€
2017	89,0 M€
2016	86,2 M€
2015	86,1 M€
2014	86,3 M€
2013	85,2 M€
2012	80,7 M€
2010	11,5 M€

Source(s) : Open data MESR

Fonds de roulement (en jours)

Budget initial 2023	88,2
2022	192,8
2021	251,1
2020	200,1
2019	75,3
2018	61,6
2017	49,8
2016	49,1
2015	45,0
2014	38,8
2013	37,1
2012	46,6
2010	202,1

Source(s) : Open data MESR

Résultats PIA

NCU

Projet NEXUX (2018) : 7M€

AMI CMA

Vague 2 (2022) : 0,19M€ pour 1 projet

Fiche n° 2167, créée le 12/06/2014 à 11:12 - Màj le 30/05/2024 à 16:36